



Présentation brève et synthétique des informations financières de la commune

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a inscrit dans le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) l'obligation de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

- Prévisions budgétaires 2026 (budget principal et budgets annexes)

Le Budget Primitif 2026 présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses et Recettes	Dépenses et Recettes
2 056 179,48 €	1 759 009,92 €

Fonctionnement

L'examen des deux sections n'appelle pas de commentaires particuliers ; le sujet de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est toujours d'actualité.

Investissement

Les projets d'investissement 2026 s'élèvent à 309 479,89€ (voir tableau récapitulatif), hors travaux commandés en 2025 non terminés ou non facturés (762 497,08€ concernant pour l'essentiel la construction de l'accueil jeunes et la réhabilitation du vestiaire ainsi que l'aménagement de l'aire sportive et la plaine de jeux).

Pour financer les dépenses liées à ces deux projets, des subventions de l'État, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales sont attendues à hauteur de 689 452€.

Tableau récapitulatif des projets 2026

Désignation	Commandé	A soumettre	Projets
Hotte aspirante			8 800
6 Poubelles béton			4 100
Chaises MILCOLOR		4 700	
Vidéoprojecteur			9 000
Vitrines extérieures			1 600
Vitrines extérieures			1 600
Mise en place TGBT et TD École Élémentaire		19 950	
Adjonction clavier alarme École Élémentaire		1 550	
Achat marmite cuisine		11 250	
Achat de 2 barnums + gouttières		3 400	
Création ossuaire			
Coffret armoire chaufferie mairie		3 000	
Portes des caves et chauffage mairie			7 400
Aménagement chemin Marguerites - Iris			15 800
Béton désactivé chemin place des Charmes			49 500
Panneaux d'agglomération		800	
Isoloirs		800	
Tracteur			69 000
Effacement réseaux électriques ALEURS	23 925		
Effacement réseaux éclairage public	10 230		
Génie civil de télécom	19 194		
Éclairage public	13 151		
Fonds de concours voiries rue des Primevères	4 800		
Réceptacle cendres défunts Jardin du Souvenir			
Presse purée		1 200	
Réhabilitation vestiaires et construction local associatif			
Maîtrise d'œuvre réhabilitation	3 979,89		
Alarme local Ados y compris option			4 300
Aménagement aire sportive et plaine de jeux			
Buts et abris de touche		13 000	
Mission CSPS	3 450,00		
	78 729,89	59 650	171 100

Nota Bene : la validation ou non des projets sera effectuée par le nouveau conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026 au cours du 4^{ème} trimestre 2026.

- Dette

Le financement de ces projets de travaux 2025 sera assuré par des fonds propres de la commune et par les subventions demandées, avec un recours à l'emprunt d'un montant de 450 000€.

- Taux

Les taux d'imposition votés en 2026, identiques à ceux de l'année 2025, sont les suivants :

Taxe Habitation (résidences secondaires ou logements vacants)	25,65%
Taxe Foncière Bâti	62,68%
Taxe Foncière Non Bâti	84,40%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012. Pour cette nouvelle année, il est proposé de ne pas les modifier. Il est rappelé l'intégration, en 2021, dans la taxe sur le Foncier Bâti la Commune de celle auparavant perçue par le Département et désormais au profit de la Commune. Il est rappelé que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales est augmenté de 0,8% pour l'année 2026 (après + 1,70% en 2025, + 3,90% en 2024 et + 7,10% en 2023).

- Subventions et participations versées

Prévisions des subventions aux associations

Association Amicale des Sapeurs-Pompiers	150,00 €
Association "L'ÉGLISE D'ESLETTES : MÉMOIRE ET PATRIMOINE	500,00 €
Association Les Chats du Houltme	400,00 €
Association Médico Educative Rouennaise (AMER)	150,00 €
Association NO LEADS	300,00 €
Banque Alimentaire	500,00 €
Centre Normandie Lorraine	200,00 €
Comité d'Animation des Fêtes d'Eslettes	1 000,00 €
Coopérative scolaire Ecole Claudine Guérin	400,00 €
Coopérative scolaire Ecole Denis Diderot	400,00 €
Exceptionnelle Ecole Denis Diderot	2 000,00 €
Football Club du Nord Ouest	1 000,00 €
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	3 000,00 €
Foyer Socio Educatif Collège Eugène Noël	1 090,00 €
HANDI SUP	100,00 €
LA RECRE DES ECOLIERS	1 000,00 €
Les Amis du Livre	1 900,00 €
MFR Coqueréaumont	100,00 €
PAR-TAGE Espace horticole	100,00 €
Restaurants du Cœur	500,00 €
SPORTEE	300,00 €
SSIAD	500,00 €
Secours populaire	500,00 €

Le montant total des subventions accordées pour l'année 2026 s'élève à 16 090€.

&&&&&